

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 22 FÉVRIER 2011****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 22 février 2011*

Aujourd'hui, à huit heures trente-neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 135 Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.